

Règlement du jeu

Jeu-concours extracteur de jus avec Zen & Pur

Article 1 – LA COMPAGNIE BIO ET NATURE S.A.S – 48 avenue de Châteaudun – 91410 DOURDAN - RCS EVRY 500 466 024, organise un jeu qui a lieu du 27/09/2017 au 22/10/2017 inclus sur le site www.natureo-bio.fr.

Ce jeu concours est organisé en partenariat avec NATURO CONCEPT (*Société à responsabilité*, au capital de 7 500 euros, dont le siège social se situe 5 Rue Armand Fabre - 91800 BRUNOY, inscrite au RCS d'Evry sous le numéro 499 309 078 , distributeur exclusif de la marque Zen&Pur.

Article 2 - Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toutes les personnes physiques majeures au jour de leur participation, résidant en France métropolitaine et Corse, à l'exception du personnel de la Compagnie Bio et Nature et de Naturo Concept et de leur famille proche (1er degré, collatéraux), du personnel de l'ensemble des magasins naturéO, du personnel des sociétés organisatrices et des personnes ayant participé à la conception et à l'organisation du jeu (1er degré, collatéraux).

Article 3 – Les participants ne peuvent jouer qu'une seule fois sur toute la durée du jeu-concours. La participation est bloquée à une seule adresse email. Il est strictement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses email.

Le jeu concours est organisé du mercredi 27/09/2017 à 09 h 00 au dimanche 22/10/2017 à 23 h 59.

Date de début du jeu-concours : le mercredi 27 septembre 2017

Date de fin de concours : le dimanche 22 octobre 2017

Date du tirage au sort : le mardi 24 octobre 2017

Date de désignation du gagnant : le mercredi 25 octobre 2017

Article 4 – Le participant peut participer au jeu-concours exclusivement de la manière suivante :

Le participant doit se rendre sur le site www.natureo-bio.fr cliquer sur les encarts dédiés au jeu présents sur la page d'accueil du site et participer au jeu concours en entrant ses coordonnées (adresse mail et code postal sont obligatoires, le numéro de téléphone est facultatif) et en validant sa participation. Une fois l'inscription validée, le participant fera automatiquement parti du tirage au sort.

Pour déterminer le gagnant, un tirage au sort sera réalisé le mardi 24 octobre 2017.

Article 5 – Dotations

Le gagnant remportera un extracteur de jus Vital Juicer 03 disponible en trois coloris (rouge, blanc et gris) de la marque Zen & Pur d'une valeur unitaire de 279€. Le gagnant pourra choisir la couleur de l'extracteur de jus selon les stocks disponibles. Le gagnant sera prévenu par courrier électronique. Le gagnant sera invité à venir chercher sa dotation dans le magasin naturéO de son choix avant le 31 décembre 2017 sur prise de RDV. Si le gagnant ne se manifeste pas avant le 5 novembre 2017 inclus le lot ne lui sera plus attribué et la société naturéO se réserve le droit de remettre le lot en jeu. Le lot est à retirer exclusivement en magasin suivant les modalités sus-définies.

Article 6 – LA COMPAGNIE BIO ET NATURE S.A.S se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ce jeu ou d'en modifier les conditions si les circonstances l'exigent. Aucune compensation de quelque nature que ce soit ne saurait être réclamée de ce fait.

Tout litige, toute contestation, toute question sur l'interprétation ou application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs du jeu. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'huissier dont les décisions seront sans appel.

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses éventuelles annexes ou additifs.

Article 7 - Informatique et Libertés : les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont destinées exclusivement à LA COMPAGNIE BIO ET NATURE S.A.S et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Chaque participant est informé que LA COMPAGNIE BIO ET NATURE

S.A.S ne peut utiliser les informations recueillies que dans le strict cadre de l'autorisation accordée par le participant. Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société organisatrice.

Article 8 – Du fait de sa participation au jeu concours, le gagnant accepte par avance la publication éventuelle de son nom, prénom, ville de domicile et photographie sur tous les supports promotionnels de LA COMPAGNIE BIO ET NATURE S.A.S sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné mentionné à l'article 5.

Article 9 - Le simple fait de participer implique l'acceptation intégrale du présent règlement, notamment les conditions de gain.

Article 10 - Toute personne désirant obtenir le règlement complet peut en faire la demande par email à l'adresse : contact@natureo-bio.fr ou en demandant une copie au magasin.

Article 11 – Jeu gratuit et sans obligation d'achat du 27/09/2017 au 22/10/2017 inclus. LA COMPAGNIE BIO ET NATURE S.A.S se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.